

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

EXERCICE 2011



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : salin.icare@neuf.fr

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVIE.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	4
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.2.3 - Les ressources en eau.....	4
II.3 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	5
II.4 - LES RÉSERVOIRS.....	6
II.5 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS.....	7
II.6 - SYNTHÈSE.....	7
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	8
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	8
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	9
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	9
III.2.2 - Indices sur les consommations et les pertes.....	9
III.2.3 - Indices concernant le service.....	10
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	11
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	11
IV.1.1 - Préambule.....	11
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	11
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	11
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	12
IV.1.5 - Récapitulatif.....	13
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	15
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	15
IV.2.2 - Budget.....	15
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	15
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	17
ANNEXES	
A1 - FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	18
A2 - RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	23
A3 - INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU SUR REDEVANCE 2011.....	24

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

Nota: le rapport du délégataire présente des erreurs de calculs ou des données contradictoires. Les chiffres indiqués dans le présent document et ses annexes peuvent donc être différents de ceux de ce rapport.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVIE

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Gironde et Tabanac

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

2 445 abonnés
représentant
environ 5 260
habitants

La population desservie en 2011 est de 2 445 abonnés au réseau eau potable représentant environ 5 260 habitants.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Lyonnaise des Eaux France par un contrat d'affermage renouvelé le 15 Janvier 1993 pour une durée de 20 ans. Ce contrat prendra donc fin le 14 Janvier 2013.

Une gestion par
affermage
jusqu'au 14
Janvier 2013

Il n'y a pas eu d'avenant au contrat en 2011.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

Une répartition
des tâches
entre le
gestionnaire et
la collectivité

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Accueil du public :
néant

Centre de Relation
Clientèle : accueil
téléphonique du
lundi au vendredi de
8h00 à 19h00 et le
samedi de 8h00 à
13h00
0810 00 20 40

Service urgence
0810 130 120
(24 h / 24)

Site internet :
www.lyonnaise-des-
eaux.fr

- Gestion des abonnés :** Mise en service des branchements - Établissement du contrat - Remise du règlement du service;
Accueil des usagers;
Relève des compteurs;
Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
- Gestion du service :** Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages;
Astreintes;
Traitement des informations et réparation des fuites;
Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement;
Analyses et suivi de la qualité de l'eau;
Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
- Renouvellement :** Des installations électriques, des télégestions, des pompes;
Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages;
Des compteurs, des branchements;
Des installations de traitement hors génie civil.
- Divers :** Fourniture et mise à jour des plans;
Campagne de recherche des fuites;
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement;
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

- Investissement :** Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations;
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation;
Déplacement des conduites.
- Renouvellement :** Des ouvrages de génie civil;
Des canalisations et ouvrages accessoires.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

II.2.3 - Les ressources en eau

Le syndicat dispose de 1 seul forage : Forage du Bourg à Langoiran.

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisines. Ces achats et ventes font l'objet de conventions même si certaines sont obsolètes ou inexistantes.

Il est ainsi possible d'acheter ou vendre de l'eau vers Paillet, Haux et Saint Caprais, les liaisons de vente vers Haux et Paillet /Ste Catherine, ainsi que d'achat de Paillet vers Langoiran/St Anne étant les seules permanentes

En 2011, il n'a été acheté que 9 m³ contre plus de 200 m³ en 2010 et 6 000 m³ en 2009.

Les ventes vers Haux ont dépassées les 44 000 m³, chiffre stable depuis 2009.

Des achats et
ventes d'eau aux
collectivités
voisines pour
compléter les
besoins

Les caractéristiques principales du forage en service sont les suivantes :

Nom	Le Bourg
Commune	Langoiran
Code BSS	08278X0129
Date mise en service	1954 ?
Nappe captée	Eocène moyen
Débit nominal (m ³ /h)	100
Débit journalier autorisé	NC
Débit annuel autorisé	NC
Débit exploitation (m ³ /h)	100
Périmètre de protection	Oui
Utilisation	Permanent

La production d'eau est la suivante (en m³/an) :

Commune	Bourg	Achat d'eau	TOTAL
	Langoiran		
Volume produit			
2009	463 278	5 975	469 253
2010	427 677	2 011	429 688
2011	416 166	9	416 175
Variation 2010/2011	-2,7%	-99,6%	-3,1%

Une diminution de l'achat d'eau pour un volume global stable

On constate une faible diminution de la production malgré l'accroissement du nombre d'abonné.

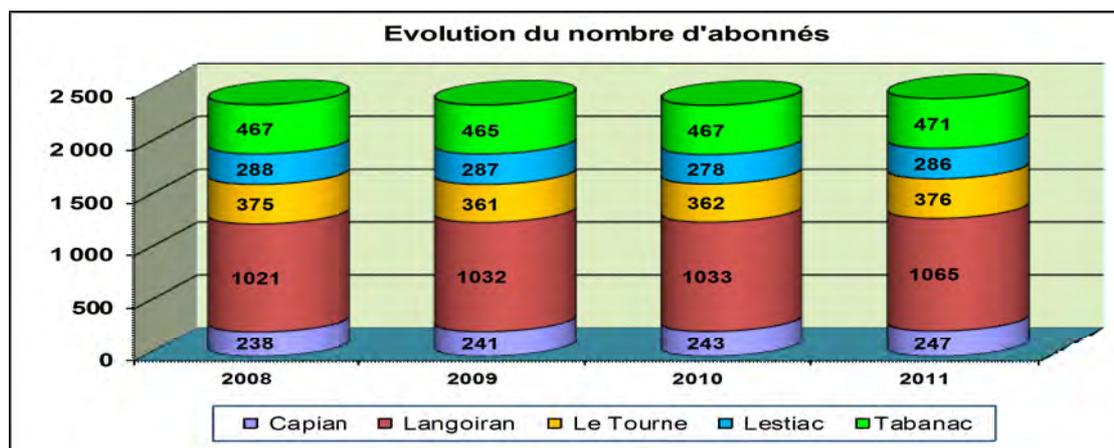
II.3 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

La population de 5 256 habitants (estimation LEF) représente **2 445 abonnés** dont 2 gros consommateurs et près de 50 branchements pour les collectivités.

Par rapport à 2010, on constate une augmentation de 62 abonnés soit + 2,6%. C'est la première augmentation notable depuis 2008.

Cette augmentation est particulièrement sensibles sur Le Tourne (+ 3,9 %), Langoiran (+ 3,1%) et Lestiac (+ 2,9%).

L'évolution est la suivante :



Une augmentation de +2,6% du nombre d'abonnés par rapport à 2010 pour un total de 2 445 abonnés

Pour 2011, une consommation totale de 295 861 m³

Le volume comptabilisé en 2011 (après péréquation sur 52 semaines) représente 289 515 m³ (283 826 m³ en 2010) auxquels il faut ajouter 6 250 m³ utilisés pour les besoins du service et 4 149 m³ utilisés sans compteur (dont défense incendie) pour un total de 299 914 m³/an. Sur ce volume, le gestionnaire estime que 295 861 m³ sont consommés pour un usage domestique par les abonnés du Syndicat.

Une consommation d'environ 121 m³/an/abonné domestique

La consommation des abonnés est donc d'environ 121 m³/an/abonnés en très légère hausse par rapport à celle de 2010. Ces chiffres sont légèrement supérieurs à ceux de collectivités similaires, la tendance générale étant à une baisse des consommations d'eau par abonné.

A partir des chiffres de la capacité théorique du forage sur 20 h de fonctionnement, soit (100 x 20 h = 2 000 m³/j), on peut calculer la marge de capacité de production par rapport à la consommation, à savoir :

	2008	2009	2010	2011
Production max théorique	2 000 m ³ /j			
Production moyenne	1 229 m ³ /j	1 325 m ³ /j	1 127 m ³ /j	1 140 m ³ /j
Production de pointe	1 830 m ³ /j	2 040 m ³ /j	1 404 m ³ /j	1 710 m ³ /j
Marge disponible / moyenne	771 m ³ /j	675 m ³ /j	873 m ³ /j	860 m ³ /j
Marge disponible / pointe	170 m ³ /j	-40 m ³ /j	596 m ³ /j	290 m ³ /j

Ces chiffres ne tiennent pas compte des achats et ventes d'eau aux autres collectivités.

Une production en pointe de 700 l/j/abonné

On constate donc que pour l'année 2011, la production de pointe a représenté près de 700 l/abonné. La marge entre la production et la consommation de pointe, soit 290 m³/j, est relativement faible, puisqu'elle représente environ 415 abonnés supplémentaires.

Il est donc important de maintenir les conventions avec les Communes ou Syndicats voisins pour faciliter les achats d'eau en cas de besoin.

II.4 - LES RÉSERVOIRS

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Commune	Localisation	Volume	Type
Langoiran	Croix Mission	1 200 m ³	Au Sol
Langoiran	La Ruasse	350 m ³	Au Sol
Langoiran	Haut Langoiran	200 m ³	sur Tour
Lestiac	Terrey	200 m ³	Au Sol
Tabanac	Tabanac	150 m ³	sur Tour
TOTAL		2 100 m ³	

Une capacité de stockage de 2 100 m³ soit environ deux journées de consommation moyenne

Les capacités des réserves sont donc du double environ de la consommation moyenne journalière et sont supérieures à la consommation de pointe.

Tous les réservoirs ont été vidangés, lavés et désinfectés par l'exploitant durant l'année 2011.

II.5 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

Le réseau fait actuellement environ 91 km avec le renouvellement de 122 m et la pose de 185 m de nouvelle canalisation cette année.

Pour alimenter les points hauts du Syndicat, il existe 4 stations de surpression dont celle du site du forage. Elles ont pour caractéristiques:

4 stations de surpression pour alimenter les points hauts

Nom	Commune	Volume bache	Débit reprise	Stérilisation
Bourg	Langoiran	100	50 + 35	javel
Croix Mission	Langoiran	1 200	30 + 20	javel
Bretagne	Capian	8	7	/
Ste Anne	Capian	8	5	/

Le réseau comporte 2 445 compteurs dont 2 383 (97%) de diamètre 15 mm et les 2 plus gros de diamètre 100 mm (interconnexion). L'exploitant indique avoir posé 15 compteurs neufs en 2011 et renouvelé 93 compteurs.

43 branchements au plomb recensé

Le délégataire précise qu'il a encore recensé 43 branchements au plomb sur le Syndicat, ce qui ne signifie pas pour autant que d'autres installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb. La circulaire de 2004 impose le remplacement de ces branchements avant 2013.

II.6 - SYNTHÈSE

L'exercice 2011 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	2 445 abonnés soit + 62 abonnés
Volume mis en distribution :	416 175 m ³ .
Volume consommé :	295 861 m ³ .
Consommation moyenne :	121 m ³ /an/abonné soit 331 l/j/abonné
Longueur de réseau :	91 km
Études lancées :	Non renseigné
Travaux réalisés :	Extension et renouvellement

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

Une eau issue de forages profonds, déferrisée et chlorée

L'eau du SIAEPA provient d'un forage profond dans la nappe de l'Eocène (> 100 m). Le forage du Bourg dispose d'un périmètre de protection avec les procédures terminées ce qui conduit à un indice d'avancement de protection de la ressource de **80%**. Il manque encore le suivi des mesures de protection pour atteindre les 100 %.

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer) et de chloration pour être distribuée. Cette chloration a pour fonction de tuer les bactéries qui proliféreraient dans les réseaux. Même si l'exploitant vise à réduire au maximum les désagréments du goût et de l'odeur, le taux minimum à maintenir doit respecter la réglementation pour éviter tous risques de contamination.

Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire. De même, il est préférable de laisser couler la première eau du matin pour un usage autre que la boisson (WC, douche, vaisselle..) pour réduire les mauvais goûts.

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Plus de 60 paramètres sont analysés. Les rapports d'analyse sont à la disposition de tous les usagers par affichage sur les panneaux municipaux.

Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et transmis avec l'une des factures.

Pour l'année 2011, les résultats sont les suivants :

Paramètres	Origine	Nombre d'analyse	Conformité		
			Nombre	%	
Bactériologiques	ARS	18	18	100%	100,0%
	Exploitant	7	7	100%	
Physico-chimique	ARS	18	18	100%	100,0%
	Exploitant	6	6	100%	
TOTAL		49	49	100,0%	

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et physico-chimique

On constate donc une très bonne qualité de l'eau distribuée, 100 % des analyses étant conformes.

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau de l'ordre de 30°F, soit une eau calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau. La teneur en fluor est assez élevée mais en dessous des normes.

Pour l'ensemble du Syndicat, la qualité moyenne de l'eau au robinet est la suivante (mg/l sauf indication) :

Paramètres	Valeur minimale relevée	Valeur maximale relevée	Seuil réglementaire
Calcium	73,5	82,1	/
Manganèse (µg /l)	10	11	50
Sodium	71,1	79,7	200
Cuivre	0,03	0,04	1
Chlorures	16,2	87,9	250
Sulfates	8,69	197	250
Fluorures (µg /l)	1140	1200	1500
Nitrates	0	0,81	50
Pesticides totaux (µg /l)	0	0	0,5

Une eau de
bonne qualité,
assez calcaire

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte ainsi qu'aux recommandations du SAGE nappes profondes. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique. Cependant, le report des plans papiers sur le support informatique a montré des incohérences ou des anomalies qui vont faire l'objet d'une vérification sur le terrain.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 40 sur un total possible de 100 (voir annexe). Ce résultat moyen résulte principalement de l'absence de programme pluriannuel de renouvellement et d'un défaut de localisation de certains indicateurs. Le taux moyen de renouvellement de la conduite sur 5 ans n'est que de 6,14% correspondant au 300 m réalisés en 2011.

III.2.2 - Indices sur les consommations et les pertes

Avec 416 175 m³ mis en distribution et 299 914 m³ comptabilisés dont 295 861 m³ par les abonnés, le rendement primaire du réseau est de 69,6% et le rendement net est de 82,9% (pour 65,5 % en 2010). Ce dernier chiffre indique que environ 20% de l'eau introduite dans le réseau, soit environ 116 000 m³ d'eau par an, est perdue sous forme de fuites ou de prélèvements non comptabilisés (vol, défense incendie,...). Ce rendement est cependant le meilleur obtenu depuis 2008 avec un minimum à 63,3 %

Cependant, il est préférable de regarder l'indice linéaire de pertes qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est de 3,51 m³/jour/km, ce qui est très moyen pour un réseau rural.

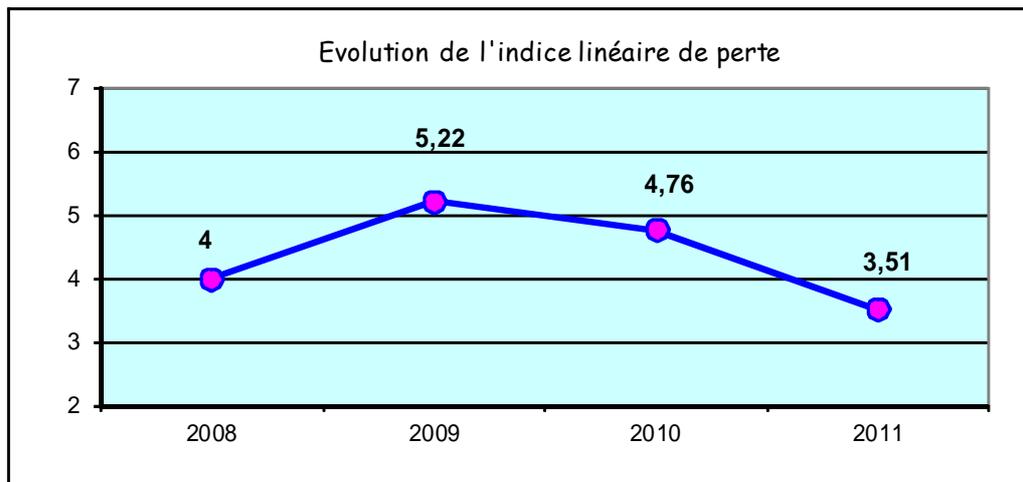
416 175 m³
produits

295 861 m³
consommés

Un rendement du
réseau inférieur
à 70%

Un indice de
perte linéaire
médiocre

L'évolution de cet indice sur les 4 dernières années est le suivant :



On constate pour l'année 2011, une légère amélioration de cet indice sans qu'il atteigne des valeurs correcte pour ce type de réseau..

En 2011, il a été recensé 21 fuites sur le réseau et 27 fuites sur des branchements contre respectivement 35 et 29 en 2010, soit une diminution des fuites recensées et réparées de près de 25%.

III.2.3 - Indices concernant le service

En 2011, la gestion du service a nécessité 1 181 interventions du gestionnaire sur le réseau (contre 1 293 en 2010). Ce chiffre est en diminution depuis 2008

Des coupures non programmées en amélioration

Avec seulement 27 coupures d'eau non programmée, le **taux d'occurrence des coupures non programmées est de 11,04 pour 1000 abonnés**. Ce taux est en diminution par rapport à 2010 où il avait atteint 24,76 %

Un fonctionnement du service avec des réclamations en baisse

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

Le délégataire recense 366 réclamations écrites ou demande de renseignement de la part d'usagers (dont 42 pour des fuites, 48 pour des paiements non enregistrés et plus de 100 pour des contestations de facture), ce qui conduit à un taux de réclamation de 150 pour 1 000 abonnés, ce qui est assez fort même si il est en diminution par rapport à 2010 (< 183 réclamations / 1000 abonnés)

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 24 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations. L'exploitant indique avoir respecté ces délais dans 100% des cas.

Il est précisé que 222 nouveaux contrat d'abonnés ont été ouverts en 2011 (182 en 2010), dont 278 pour de nouveaux branchements. Le taux de mutation est de 8,8%.

Sur l'ensemble des contrats, 2 298 sont mensualisés ou avec une facilité de paiement, soit près de 50 %.

Cette année encore il a été constaté un taux d'impayés de 0,20% (sur part de l'exploitant) correspondant à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés. Pour ces derniers, il a été fait usage du fond départemental de solidarité pour 11 demandes représentant 1 175,50 €.

Des actions de solidarité pour les plus démunis

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement aux réseaux d'assainissement collectifs, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Pour l'année 2011, le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

	Prix au 1 ^{er} janvier 2010	Prix au 1 ^{er} janvier 2011	Prix au 1 ^{er} janvier 2012	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,3201 €/m ³	0,3201 €/m ³	0,3201 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

On constate donc que cette année encore le Syndicat n'a pas modifié sa du prix de l'eau.

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

Deux factures par an pour le service de l'eau

Une relève des compteurs en août

Pour l'année 2011 (et 2012), les index ont légèrement augmentés, ce qui conduit à une augmentation de la part de l'exploitant proche de celle du coût de la vie.

En conséquence les tarifs de la part exploitant pour l'année 2011 sont:

	Prix au 1 ^{er} janvier 2010	Prix au 1 ^{er} janvier 2011	Prix au 1 ^{er} janvier 2012	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	45,62 €/an	46,50 €/an	48,30 €/an	3,87%	1,80 €/an
Consommation	0,6011 €/m ³	0,6128 €/m ³	0,6365 €/m ³	3,87%	0,0237 €/m ³

Une légère augmentation de la part de l'exploitant en conséquence de l'application contractuelle de la revalorisation du contrat

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5%**.

La "**Redevance préservation des ressources en eau**" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité.

Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe.

Elle avait augmentée fortement en 2010 pour atteindre 0,0850 €/m³ puis 0,1063 €/m³ en 2011 et 0,1116 en 2012.

La "**taxe de lutte contre la pollution**" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif.

Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Son montant est fixé en partie en fonction de l'état et de l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées.

Au sein du Syndicat, sa valeur est différente pour les communes de Capiac et Tabanac jusqu'en 2012 où la même taxe est appliquée à toutes les communes.

Des redevances lutte contre la pollution de l'Agence de l'Eau en augmentation, en particulier pour les communes de Capiac et Tabanac

	Prix au 1 ^{er} janvier 2010	Prix au 1 ^{er} janvier 2011	Prix au 1 ^{er} janvier 2012	Variation en %	Variation en valeur
Préservation	0,0850 €/m ³	0,1063 €/m ³	0,1116 €/m ³	4,99%	0,0053 €/m ³
Lutte pollution Langoiran, Lestiac et le Tourne	0,2230 €/m ³	0,2550 €/m ³	0,2930 €/m ³	14,90%	0,0380 €/m ³
Lutte pollution Capiac et Tabanac	0,1340 €/m ³	0,2040 €/m ³	0,2930 €/m ³	43,63%	0,0890 €/m ³

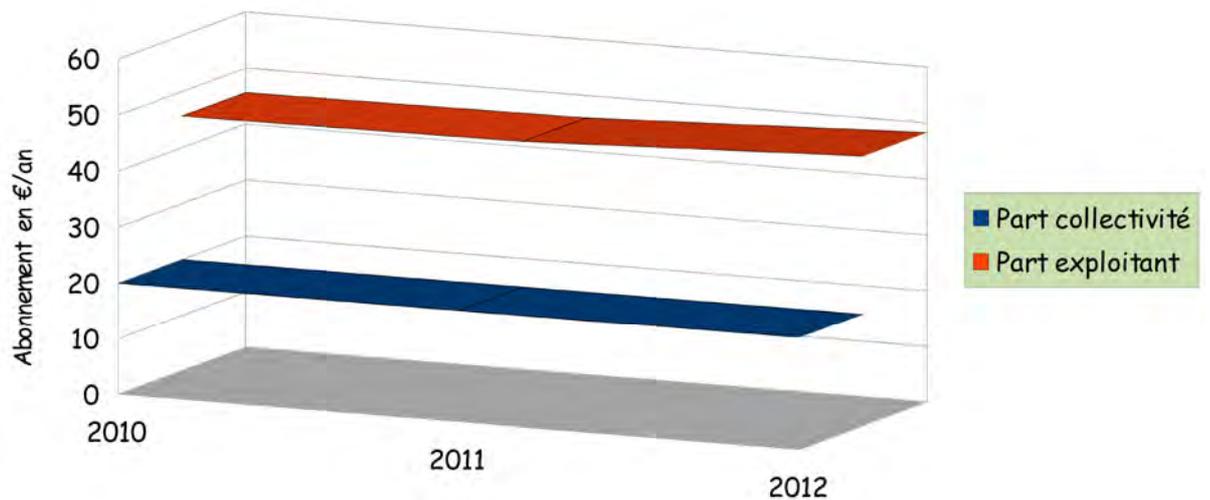
On constate donc une augmentation importante des taxes de l'Agence de l'Eau même si les montants annuels correspondants sur la facture d'eau restent relativement faibles (voir tableau ci-après).

IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante :

	1 ^{er} janvier 2010	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2012	Variation en % 2010/2011	Variation en % 2011/2012
Part collectivité					
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00%
Consommation	0,3201 €/m ³	0,3201 €/m³	0,3201 €/m ³	0,00%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	45,62 €/an	46,50 €/an	48,30 €/an	1,93%	3,87%
Consommation	0,6011 €/m ³	0,6128 €/m³	0,6365 €/m ³	1,95%	3,87%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Redevance préservation	0,0850 €/m ³	0,1063 €/m³	0,1116 €/m ³	25,06%	4,99%
Redevance pollution Langoiran, Lestiac, Le Tourne	0,2230 €/m ³	0,2550 €/m³	0,2930 €/m ³	14,35%	14,90%
Redevance pollution Capian et Tabanac	0,1340 €/m ³	0,2040 €/m³	0,2930 €/m ³	52,24%	43,63%

L'évolution de ces montants de l'abonnement sur les dernières années suit les courbes ci-après :



Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

Communes de Langoiran, Lestiac et Le Tourne

Pour une consommation de 120 m³/an, un coût global de 244,38 €, soit un prix moyen de 2,04 €/m³

Une augmentation globale de 4,44% pour Langoiran, Lestiac et Le Tourne, et de 7,4 % pour Capian et Tabanac.

	Prix 2011	Prix 2012	Variation en %	Montant en € / m ³
Part collectivité				
Abonnement	20,00 €	20,00 €	0,00%	0,17 €
Consommation	38,41 €	38,41 €	0,00%	0,32 €
Part exploitant				
Abonnement	46,50 €	48,30 €	3,87%	0,40 €
Consommation	73,54 €	76,38 €	3,87%	0,64 €
Sous total hors taxes	178,45 €	183,09 €	2,60%	1,53 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	12,76 €	13,39 €	4,99%	0,11 €
Redevance pollution	30,60 €	35,16 €	14,90%	0,29 €
Sous total redevances	43,36 €	48,55 €	11,98%	0,40 €
TOTAL				
TOTAL H.T.	221,80 €	231,64 €	4,44%	1,93 €
TVA à 5,5%	12,20 €	12,74 €	4,44%	0,11 €
TOTAL TTC	234,00 €	244,38 €	4,44%	2,04 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 2,04 €/m³, soit un total TTC de 244,38 €/an

Ce tableau montre que l'augmentation du prix de l'eau est de 2,60% pour le cumul des parts collectivité et exploitant mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une augmentation totale de 4,44% par rapport à l'année précédente

Pour les communes de Capian et Tabanac, le prix de l'eau 2012 est identique à celui des autres communes. En 2011, le prix TTC était de 227,55 €, conduisant à une augmentation de 7,4 %

Composant d'une facture de 120 m³/an



IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'eau peuvent être estimées dans le tableau suivant :

Une augmentation des recettes de la collectivité et de l'exploitant en raison d'une augmentation du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau

	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	2 414		
Volume vendu	295 529 m ³		
dont vente en gros	51 658 m ³		
Prix abonnement	20,00 €/an	46,50 €/an	
Prix au m ³	0,3201 €/m ³	0,6128 €/m ³	
Recettes			TOTAL
Part fixe	48 280,00 €	112 251,00 €	160 531,00 €
Consommation	78 063,11 €	181 100,17 €	259 163,28 €
Total	126 343,11 €	293 351,17 €	419 694,28 €
Rappel 2010	121 821,00 €	268 870,00 €	390 691,00 €

Nota : le Syndicat ne touche pas de recette sur le volume vendu en gros.

Ces chiffres ne correspondent pas au budget 2011 qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.

IV.2.2 - Budget

Conformément au Budget voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2011	260 010,31 €	68 593,21 €	328 603,52 €
Report exercice 2010	-164 794,84 €	63 518,19 €	-101 276,65 €
Résultat cumulé au 31/12/2011	95 215,47 €	132 111,40 €	227 326,87 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)	60 000,00 €		60 000,00 €
Clôture exercice 2009	35 215,47 €	132 111,40 €	167 326,87 €

IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du budget 2011, l'encours de la dette est de 352 793,67 € en intégrant l'emprunt de 20 682 € réalisé en 2011. Le remboursement annuel est d'environ 57 000 € par an.

Comme indiqué à la page suivante, 3 emprunts pour un montant d'annuité total de 27 000 € environ vont s'arrêter dans les 5 prochaines années, ce qui est très satisfaisant. La charge financière sera alors pratiquement divisée par 2 par rapport à actuellement.

Cette dette représente environ 144 € par abonnés, soit 68 € par habitants. Le remboursement du capital réalisé en 2011, soit 54 507,52 € correspond à moins de 23 € par abonné.

Le service reste donc peu endetté.

L'état de la dette est détaillé à la page suivante.

Un service peu endetté avec une diminution importante de l'encours de la dette les 5 prochaines années

État de la dette au 31/12/2011

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Type taux	Taux	Périodicité	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2010		
												Capital	Intérêts	Annuité
1	2001	Tvx Eau	BPSO	12 ans	Fixe	5,65%	Sem.	2	2013	69 120,99 €	7 654,59 €	7 245,24 €	841,84 €	8 087,08 €
2	2002	Tvx Eau	ClF	13 ans	Fixe	4,51%	Sem.	4	2015	33 855,29 €	8 670,15 €	2 644,28 €	510,28 €	3 154,56 €
3	2002	Tvx Eau	CE	13 ans	Fixe	4,40%	Sem.	4	2015	180 873,73 €	48 413,57 €	14 797,10 €	1 024,01 €	15 821,11 €
4	2003	Chat. Eau	CLF	20 ans	Fixe	4,51%	Trim.	12	2023	67 268,00 €	42 128,86 €	2 910,87 €	2 031,29 €	4 942,16 €
5	2005	Interco.	CLF	21 ans	Fixe	3,46%	Trim.	15	2026	63 767,00 €	47 664,43 €	2 613,35 €	1 739,61 €	4 352,96 €
6	2006	Chat. Eau	CLF	20 ans	Fixe	3,54%	Sem.	15	2026	114 800,00 €	85 776,90 €	4 673,79 €	3 201,95 €	7 875,74 €
7	2007	Tricard	CE	21 ans	Fixe	4,07%	Annu.	17	2028	50 000,00 €	41 801,21 €	1 738,55 €	2 020,24 €	3 758,79 €
8	2010	Tuilerie	CE	11 ans	Fixe	3,22%	Annu.	10	2021	55 000,00 €	50 001,96 €	4 998,04 €	1 517,08 €	6 515,12 €
9	2011	Aunis	CE	10 ans	Fixe	3,79%	Annu.	10	2021	20 682,00 €	20 682,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL										655 367,01 €	352 793,67 €	41 621,22 €	12 886,30 €	54 507,52 €

Cet état montre que les annuités des années prochaines vont diminuer assez fortement jusqu'en 2015 puis se stabiliser jusqu'à 2020 (hors nouvel emprunt). Le SIAEPA disposera à partir 2015 de ressources financières importantes pour réaliser des investissements, des renouvellements ou baisser le prix de l'eau.

Evolution des annuités de la dette eau potable



V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Les éléments du rapport montrent :

◆ Pour les aspects techniques :

- Très satisfaisants sur la qualité de l'eau avec 100 % des analyses conformes.
- Peu satisfaisant sur le rendement du réseau et sur les pertes linéaires : le réseau perd trop d'eau par rapport à la quantité d'eau produite et consommée. Il est nécessaire de trouver des solutions pour diminuer ces pertes.
- Il n'y a pas de programme de renouvellement ce qui se traduit par un mauvais index.
- Peu satisfaisant sur les interruptions de service et le taux de réclamation des usagers

◆ Pour les aspects financiers,

- Le syndicat est peu endetté et la dette va baisser fortement les prochaines années, sauf nouveaux emprunts
- Le budget est bien équilibré et dégage des possibilités de nouveaux travaux
- Le prix de l'eau de 2,04 € TTC du m³ se situe légèrement au-dessus de la moyenne de 1,82 € relevé sur le Bassin Adour Garonne par l'Agence de l'Eau (données 2010)
- Le prix de l'eau devient le même pour l'ensemble des usagers du Syndicat en raison de l'uniformisation des taxes de l'Agence de l'Eau

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité : Syndicat de Langoiran
 Service : Eau potable
 Année : 2011

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Qualité des eaux distribuées

	ARS	Exploitant	Total	Non conforme	
				Limite	Référence
Nb paramètres analysés sur les ressources	278	36	314	0	
Nb paramètres analysés sur la distribution	232	5	237	0	0

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : 0

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : 0

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	7	7	100%	6	6	100,0%
ARS	18	18	100%	18	18	100,0%
TOTAL	25	25	100%	24	24	100,0%

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 %

(rappel 2010 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 %

(rappel 2010 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 100,0%

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

a - Indices de Base

Plan couvrant moins de 95% du linéaire

Plan couvrant plus de 95% du linéaire

Plan mis à jour annuellement

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
0		x	
10	x		10
10	x		10
TOTAL			20

b - Indices complémentaires

Information complète des tronçons (diamètre, matériau)

Age des canalisations de chaque tronçon

Localisation et description des ouvrages annexes

Localisation des branchements (base cadastre)

Localisation et identification des interventions

Programme pluriannuel de renouvellement des branchements

Programme détaillé et estimatif du renouvellement des canalisations

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	x		10
10	x		10
10			
10			
10			
10			
10			
10			
TOTAL			20

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 40 sur 100

L'indice de l'année 2010 était de 60 sur 100

3 - Rendement du réseau de distribution

Volume annuel prélevé :	416 166	m ³ /an	Besoins	Pertes
Volume pour usage des stations :	0	m ³ /an	2011	
Volume annuel produit :	416 166	m ³ /an	2010	
Volume annuel acheté :	9	m ³ /an		
Volume annuel exporté :	44 908	m ³ /an		
Total volume mis en distribution :	416 175	m ³ /an		
Volume comptabilisé sur exercice :	295 861	m ³ /an	Semaines pris en compte	
Volume comptabilisé sur 12 mois :	289 515	m ³ /an	53,14	373 j
Volume consommé non compté :	4 149	m ³ /an		
Volume consommé pour le service :	6 250	m ³ /an		
Total volume consommé autorisé 365j :	299 914	m ³ /an	Pertes :	116 261 m ³
Volume vendu (après régularisation des dégrèvements) :	295 861	m ³ /an		

	2011	2010
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	69,6%	
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	70,6%	
Rendement net = (Volume consommé autorisé + vente) / (Volume mis en distribution+achat)	82,9%	

4 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	90,73 km
Volume journalier non compté :	347,0 m ³ /jour
Volume journalier de perte :	318,5 m ³ /jour

	2011	2010	2 009	2008	2007	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,122	0,000	0,000			0,024
Nombre de kilomètre renforcé :	0,185					0,037
Total	0,307	0,000	0,000	0,000	0,000	0,061

	2011	2010
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	3,82	5,13
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	3,51	4,76
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	6,14%	

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour

5 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<u>Valeur des indices</u>	0% : aucune action	60% : Arrêté préfectoral
	20% : Etudes en cours	80% : Servitude et travaux terminés
	40% : Avis de l'hydrogéologue	100% : Suivi après établissement complet
	50% : Dossier déposé en Préfecture	

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Indice
Langoiran	Forage	08278X0129	Eocène Moyen	416 166	80%
			TOTAL	416 166	

	2011	2010
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	80,0%	80,0%

L'indice donné par l'ARS est de : **80,0%**

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	2 445	abonnés
Nombre de réclamation :	366	réclamations
Nombre de nouveaux branchements :	62	nouveaux branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	15	jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect
Nombre de non respect du délai d'information des abonnés :		
Nombre de coupure d'eau :	27	

	2011	2010
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	149,69	183,80
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	11,04	24,76
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	2 445	Consommation :	0,3201 €/m3
Montant abonnement :	20,00 €/an	Volume vendu :	295 861 m3

Recettes 2011		Dépenses 2011	
Vente d'eau :	135 128,21 €	Frais généraux :	9 532,53 €
Produits financiers :	10,14 €	Charge du personnel :	17 457,80 €
Subventions d'exploitation :	2 568,00 €	Intérêts de la dette :	11 161,09 €
Recettes d'investissement :	288 292,01 €	Capital de la dette :	41 621,22 €
Report année 2009 :	63 518,19 €	Travaux :	24 232,24 €
Divers :	12 917,41 €	Divers :	6 307,37 €
TOTAL Recettes :	502 433,96 €	TOTAL Dépenses :	110 312,25 €

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2011	2 010	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	352 793,67 €			
Recettes totales	438 915,77 €			
Dépenses totales	110 312,25 €			
Capital remboursé	41 621,22 €			

Montant des factures impayées :	1 560,00 €
Montant des abandons de créances :	1 175,50 €

	2011	2010
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	370 225 €	NC
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	1,0 ans	NC
Taux d'impayés	0,36%	NC

8 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,26 habitant / abonné	5 526
D. 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,04 €/m3
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	15 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,00%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	100,00%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	40 sur 100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	69,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,82 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,51 m3/km/jour
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	6,14%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	1 175,50 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	11,04
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	1,0 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	0,36%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	149,69

NC : Non calculé car données indisponibles

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde**1 - VOLUMES DU DISPOSITIF D'AEP**

		Quantité	Unité
PRODUCTION	V0 : Prélèvement total	416 175	m ³ /an
	Dont		
	Indice BSS : Le Bourg	416 175	m ³ /an
	V1 : Pertes en adduction	0	m ³ /an
	V2 : Eau Brute importée		m ³ /an
	V3 : Eau Brute exportée		m ³ /an
	V4 : Volume entrée station	416 175	m ³ /an
	V5 : Besoins station	0	m ³ /an
	V6 : Volume sortie station	416 175	m ³ /an
DISTRIBUTION	V7 : Eau traitée exportée	44 908	m ³ /an
	V8 : Eau traitée importée	9	m ³ /an
	V9 : Conso non comptabilisée public	500	m ³ /an
	V10 : Conso non comptabilisée parasité	2 250	m ³ /an
	V11 : Conso non comptabilisé défense incendie	1 399	m ³ /an
	V12 : Conso non comptabilisé exploitation	6 250	m ³ /an
	V13 : Conso non comptabilisé pertes	67 598	m ³ /an
	V14 : Conso non comptabilisé gaspillée		m ³ /an
	V15 : Consommation totale comptabilisée	295 529	m ³ /an

2 - CONNAISSANCE DE L'USAGE DE LA CONSOMMATION COMPTABILISEE (V15)

	Quantité	
Domestique	236 058 m3	Nb semaine 53,14
Industriel	51 658 m3	
Collectif	6 175 m3	
Agricole	1 638 m3	
TOTAL (V15)	295 529 m3	
Volume total mis en service	371 276 m3	= (V6 + V8 - V7)
Conso totale non comptabilisée	77 997 m3	

3 - AUTRES RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES AU CALCUL

Ha : Habitants	5 526	
Ab : Abonnés	2 445	
Br : Branchements	2 414	
L : Linéaire réseau en km	91	
Rep : Réparations dans l'année	48	
Période de relève	août-10	août-11

4 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

Intitulé	Valeur	Unité	Formule
R1 : Rendement primaire	79,6	%	$R1 = V15 / (V6 + V8 - V7)$
R2 : Rendement consommateurs	80,1	%	$R2 = (V15+V9+V11)/(V6+V8-V7)$
R3 : Rendement net du service	81,8	%	$R3 = (V15+V9+V11+V12)/(V6+V8-V7)$
R4 : Rendement hydraulique	84,3	%	$R4 = \sum \text{Volumes consommés} / \sum \text{Volumes introduits}$
PP : Pourcentage de pertes en distribution	18,8	%	$PP = (V13+V10+V14) / (V6+V8-V7)$
PNC : Pourcentage de non consommation	19,9	%	$PNC = 100 - R2$
PF : Pourcentage de fuites	18,2	%	$PF = V13 / (V6+V8-V7)$
ILP : Indice linéaire de pertes en distribution	2,1	m ³ /j/km	$ILP = (V13 + V10) / L / 365$
ILF : Indice linéaire de fuites	2,0	m ³ /j/km	$ILF = V13 / L / 365$
IFB : indice de fuite de branchement	0,1	m ³ /j/brt	$ILB = V13 / BR / 365$
ILCN : indice linéaire de consommation net	9,2	m ³ /j/km	$ILCN = (V15+V9+V11+V12)/L / 365$
ILR : Indice linéaire de réparation	0,5	rep /km	$ILR = Rep / L$
ICA : Indice de consommation par abonné	124,2	m ³ /abonné	$ICA = (V15 + V9 + V11 + V12) / Ab$
ICH : Indice de consommation par habitant	55,0	m ³ /habitant	$ICH = (V15 + V9 + V11 + V12) / Hab$
IPA : Indice de pertes par abonnés	0,1	m ³ /j/abonné	$IPA = (V13+V10) / Ab / 365$

P1 : Pourcentage de consommateur sans comptage	0,51	%	$P1 = (V9+V11)/(V6+V8-V7)$
P2 : Pourcentage de besoin du service	1,68	%	$P2 = V12 / (V6+V8-V7)$

ANNEXE 2 : Fiche de synthèse de l'ARS (ancienne DDASS)

— DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE
Pôle Santé Environnementale

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

**SYNDICAT DES EAUX DE
LANGOIRAN**

BILAN 2011

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, **18** prélèvements ont été réalisés sur le réseau du syndicat. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude.

*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

L'eau distribuée sur l'ensemble du syndicat provient d'un forage profond captant la nappe de l'éocène. Le forage est doté de ses périmètres de protection. L'eau subit un traitement simple de déferriération et de chloration dans la station de production située à Langoiran

L'eau ainsi traitée est distribuée sur les communes de Langoiran, Capian, Le Tourme, Lestiac sur Garonne, Tabanac.

La Lyonnaise des Eaux est exploitante du réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 18 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L .	Teneur moyenne = 0,53 mg/L Teneur de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Teneur moyenne = 30°F Eau très calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance .	Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection Teneurs en pesticides conformes
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L .	Teneur moyenne = 1,17 mg/L Teneur en fluor conforme
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2011 sur le syndicat de LANGOIRAN a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.



Edition 2012 - Chiffres 2011

REDEVANCES - AIDES : l'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

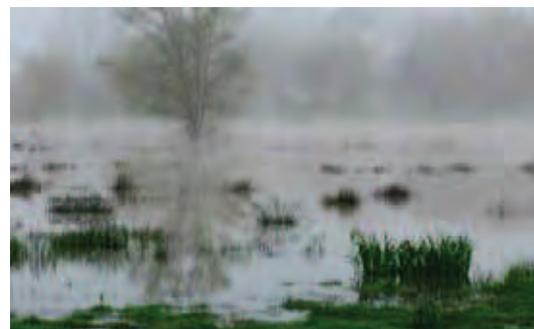
Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**



COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.
- Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.
- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

- Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2011, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 214 millions d'euros dont 178 en provenance des factures d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2011 ?



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2011 ?





Exemples d'actions aidées en 2011 par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne (chiffres 2010)

Pour dépolluer les eaux

- 64 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 12 supérieures à 2 000 équivalent habitants.
- Montée en puissance des travaux consacrés à la reconquête du bon état des eaux (objectif 2015) avec 147 opérations pour un montant d'aide de 19 M€.
- 2070 réhabilitation d'assainissements individuels dans des zones à enjeux sanitaire ou environnemental. de dispositifs d'assainissement non collectif dont le dysfonctionnement avéré occasionne des risques sanitaires et environnementaux.

Pour préserver les ressources en eau potable

- Détermination des aires d'alimentation des 66 captages prioritaires (objectif 2015) du bassin Adour -Garonne et financement d'actions pour la reconquête de la qualité sur 50% de ces captages.
- 5453 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agroenvironnementales et 7693 ha en conversion à l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 6700 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 18 400 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 22 ouvrages rendus franchissables par les poissons (*continuité écologique*).
- 71% du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*).

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 40 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 58 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

Pour la gestion solidaire des eaux

- A l'international, 40 opérations engagées dans 14 pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 383 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

Pour la protection du littoral

- 100% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

Indicateurs de bassin spécifiques

- 3 M€ pour la mise à disposition de plus de 55 Mm³ depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage pour un montant prévisionnel maximum de 3,4 M€.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

le bassin Adour-Garonne



Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
31078 Toulouse cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28



l'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Un cinquième du territoire français

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20% de l'Auvergne, 18% de la région Languedoc, 40% du et 50% de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural :
sur les 6 917 communes,
1 453 seulement ont de plus de 400 habitants
et 35 plus de 20 000 habitants,
ces dernières rassemblant 28% de la population.

Pour en savoir plus : www.eau-adour-garonne.fr

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**



www.lesagencesdeleau.fr